

Bulletin municipal

Lavaltrie *vous informe*



Hiver 2024



**Budget
2024**

Page 2

**Projet
d'aréna**

Page 8

**Emplois
d'été**

Page 11

**Appel de
projets**

Page 15

MOT DU MAIRE

Un budget soigneusement élaboré afin de maintenir la qualité des services offerts à Lavaltrie

Chères Lavaltoises, chers Lavaltois,

En décembre dernier, suite à un exercice financier rigoureux réalisé par l'administration municipale, en étroite collaboration avec les membres du conseil, nous avons fièrement présenté un budget 2024 responsable et agile. Ce budget a été soigneusement élaboré dans le but de diminuer l'impact du contexte actuel sur le compte de taxes municipales, tout en préservant la qualité des services offerts à Lavaltrie.

En toute transparence, l'exercice budgétaire de cette année a été parsemé de défis, en raison notamment du contexte inflationniste exceptionnel qui prévaut actuellement. En effet, Lavaltrie n'échappe pas à l'explosion des coûts dans tous les domaines, tant au niveau des biens que des services. Dans plusieurs cas, l'augmentation des coûts va bien au-delà de l'inflation. À cela s'ajoutent les coûts de construction qui connaissent une forte hausse. En guise d'exemple, voici un comparatif de certains coûts entre 2023 et 2024 :

Contrat 2024	Augmentation du coût par rapport à 2023	% d'augmentation par rapport à 2023
Collecte et transport des matières résiduelles	197 000 \$ de +	+ 66%
Marquage des rues	78 000 \$ de +	+ 130%
Essence et huile de chauffage	61 500 \$ de +	+ 40%
Déneigement	146 100 \$ de +	+ 11%
Produits pour le traitement de l'eau potable	75 000 \$ de +	+ 88%

Le budget 2024 prévoit également des travaux d'investissement indispensables. Ces projets englobent non seulement des initiatives d'amélioration, mais aussi des travaux de mise à niveau de nos infrastructures vieillissantes.

De plus, mentionnons que le taux d'intérêt sur la dette était à 0,5% en 2021, alors qu'il est actuellement à 5,5% en 2024, entraînant ainsi une augmentation significative des coûts d'emprunt.

D'autre part, le nouveau rôle d'évaluation triennal est venu poser un défi supplémentaire, par son augmentation moyenne de 64% de la valeur des immeubles. Ainsi, la valeur moyenne d'une propriété unifamiliale passe de 252 500 \$ à 415 000 \$. À titre d'exemple, pour une propriété unifamiliale de cette valeur, le compte de taxes augmente d'environ 268 \$ cette année. D'ailleurs, afin d'atténuer cette hausse, un cinquième versement est ajouté aux dates d'échéance de paiement du compte de taxes en 2024.

Rappelons que le rôle triennal d'évaluation est un exercice financier réalisé à travers toutes les villes du Québec, selon l'année de renouvellement de chacun des rôles. Pour Lavaltrie, ce dernier sera effectif pour les années 2024-2025-2026. Cet exercice est effectué par une firme indépendante mandatée par la MRC, suite à un processus d'appel d'offres public.



BUDGET 2024

Malgré ces contraintes et considérations financières, nous avons soigneusement travaillé à l'élaboration d'un budget responsable ayant pour objectifs de :

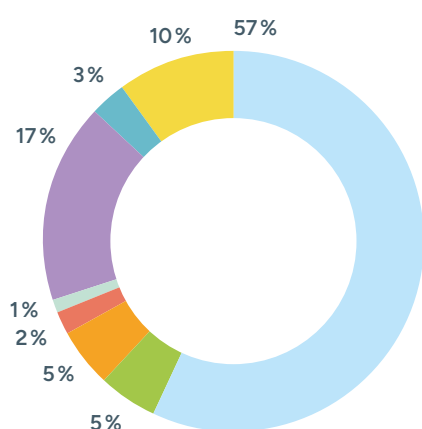
- > maintenir la qualité des services offerts à la population ;
- > répartir équitablement le fardeau fiscal des citoyens ;
- > poursuivre notre lancée vers la modernisation et l'optimisation de nos infrastructures.

Ainsi la Ville de Lavaltrie s'engage à la réalisation de ces objectifs avec un budget 2024 d'une valeur de 26 545 680 \$. Afin de pallier à l'augmentation des valeurs foncières, nous avons diminué les taux de taxation foncière. De plus, pour répartir le plus équitablement possible le fardeau fiscal, nous avons actualisé nos règles de perception des taxes.

Il est possible de consulter le document explicatif détaillé du budget sur le site Internet de la Ville.

	2023	2024
REVENUS DE FONCTIONNEMENT		
Taxes générales	14 107 228 \$	14 985 986 \$
Taxes – service de la dette à l'ensemble	1 823 091 \$	2 388 718 \$
Taxes – service de la dette au secteur	619 246 \$	892 500 \$
Compensation pour services municipaux	4 219 232 \$	4 523 737 \$
Paiement tenant lieu de taxes	345 550 \$	386 800 \$
Services rendus	664 076 \$	626 706 \$
Imposition de droits, amendes et pénalités	1 351 350 \$	1 354 950 \$
Transferts et subventions	934 661 \$	1 386 283 \$
Total des revenus	24 064 434 \$	26 545 680 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	4 937 335 \$	5 404 178 \$
Sécurité publique et civile	3 769 784 \$	4 114 864 \$
Transport et voirie	5 062 046 \$	5 315 990 \$
Hygiène du milieu (égout, aqueduc et matières résiduelles)	3 463 921 \$	3 810 520 \$
Santé et bien-être	11 500 \$	13 800 \$
Aménagement, urbanisme et développement	691 430 \$	837 802 \$
Loisirs, arts et culture	4 102 425 \$	4 674 534 \$
Remboursement dette à long terme	2 807 021 \$	3 813 876 \$
Total des dépenses	24 845 462 \$	27 985 564 \$
AFFECTATIONS		
Affectation excédent fonctionnement affecté	(1 045 298) \$	(1 679 884) \$
Affectation réserve financière et fonds réservés	264 270 \$	240 000 \$
Total des affectations	(781 028) \$	(1 439 884) \$
Total des dépenses	24 064 434 \$	26 545 680 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	0 \$	0 \$

TAUX DE TAXATION FONCIÈRE	Taux 2023	Taux 2024	Diminution
Taux de base (immeubles résidentiels et agricoles)	0,7766	0,5044	-35,05 %
Terrains vagues desservis	1,0096	0,9086	-10 %
Immeubles de 6 logements et plus	0,7766	0,6135	-21 %
Immeubles non résidentiels commerciaux de 1 500 000 \$ et moins (500 000 \$ et moins en 2023)	1,0096	0,9086	-10 %
Immeubles non résidentiels commerciaux de 1 500 000 \$ et plus (500 000 \$ et plus en 2023)	1,3202	1,3994	+6 %
Immeubles industriels de 1 000 000 \$ et moins (500 000 \$ et moins en 2023)	1,0096	0,8000	-21 %
Immeubles industriels de 1 000 000 \$ et plus (500 000 \$ et plus en 2023)	1,3202	1,2000	-9 %
Autre taxe foncière générale (service de la dette) – toute catégorie d'immeubles imposables	0,1057	0,0889	-15,90 %



REVENUS DE FONCTIONNEMENT		
Taxes générales	14 985 986 \$	57%
Taxes – service de la dette à l'ensemble	2 388 718 \$	10%
Taxes - service de la dette aux secteurs	892 500 \$	3%
Compensation pour services municipaux	4 523 737 \$	17%
Païement tenant lieu de taxes	386 800 \$	1%
Services rendus	626 706 \$	2%
Imposition de droits, amendes et pénalités	1 354 950 \$	5%
Transferts et subventions	1 386 283 \$	5%
Total	26 545 680 \$	

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS				
2024	Investissements	Subventions	%	Ville
Terrains et bâtiments	6 433 520 \$	2 031 555 \$	68%	4 401 965 \$
Parcs et terrains de jeux	427 919 \$	23 000 \$	95%	404 919 \$
Matériel roulant et équipement	455 000 \$	- \$	100%	455 000 \$
Infrastructures	6 076 975 \$	1 494 275 \$	75%	4 582 700 \$
Total	13 393 414 \$	3 548 830 \$	74%	9 844 584 \$
2025				
Terrains et bâtiments	1 999 274 \$	950 000 \$	52%	1 049 274 \$
Parcs et terrains de jeux	5 886 000 \$	1 400 000 \$	76%	4 486 000 \$
Matériel roulant et équipement	250 000 \$	- \$	100%	250 000 \$
Infrastructures	7 675 000 \$	2 900 000 \$	62%	4 775 000 \$
Total	15 810 274 \$	5 250 000 \$	67%	10 560 274 \$
2026				
Terrains et bâtiments	22 637 139 \$	15 760 000 \$	30%	6 877 139 \$
Parcs et terrains de jeux	- \$	- \$	-	- \$
Matériel roulant et équipement	50 000 \$	- \$	100%	50 000 \$
Infrastructures	400 000 \$	- \$	100%	400 000 \$
Total	23 087 139 \$	15 760 000 \$	32%	7 327 139 \$
Grand total	52 290 827 \$	24 558 830 \$	53%	27 731 997 \$

PROJETS 2024 À 2026

Avec l'adoption de ce budget, nous adoptons également le programme triennal d'immobilisations. Il s'agit d'un plan, sur une période de trois ans, qui énumère les investissements en immobilisations que la Ville a l'intention de réaliser. Les immobilisations comprennent généralement des biens à long terme tels que des bâtiments, de l'équipement ou des infrastructures. Voici donc les principaux projets du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Lavaltrie, pour les années 2024 à 2026 :

- Aménagement d'un parc sur la montée Guy-Mousseau
- Poursuite de la mise aux normes de l'église (restauration extérieure)
- Aménagement d'un parc de planche à roulettes
- Aménagement d'une nouvelle scène au parc Gérard-Lavallée
- Analyse pour l'agrandissement du chalet de la Seigneurie
- Construction d'un aréna
- Élaboration d'une politique de développement social
- Urbanisation de la montée Guy-Mousseau
- Ajout d'éclairage public dans les projets domiciliaires
- Réhabilitation de conduites sanitaires sur différents tronçons et réfection de rues
- Poursuite de la réfection du pavage sur les rangs et différentes rues
- Travaux de mise à niveau des équipements d'assainissement des eaux usées
- Bouclage du réseau d'aqueduc



Le conseil municipal de Lavaltrie continue de poursuivre ses objectifs établis à travers sa planification stratégique. Il exprime également sa volonté de permettre aux citoyens lavaltois de s'épanouir dans un milieu de vie attrayant et attractif, en répondant efficacement et de manière innovante à leurs besoins, attentes et aspirations, tout en respectant leurs ressources financières et le bien commun.

En tant que maire et citoyen, je suis conscient de l'effort que l'on demande à travers ce nouveau budget. Heureusement, celui-ci nous permet tout de même de garder un taux de taxation compétitif.

J'en profite pour vous souhaiter une très belle année 2024 et pour vous réitérer que les séances du conseil municipal sont toujours présentées devant le public. Vous y êtes les bienvenus!

Au plaisir de vous y rencontrer !

Cordialement,
Christian Goulet, maire de Lavaltrie



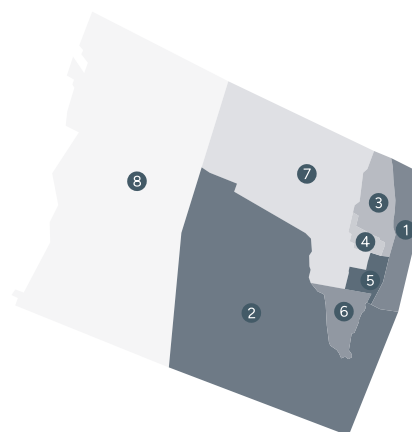


Vos élus municipaux, de gauche à droite : Lisette Falker, Anne Charlot-Mayrand, Christian Goulet, Francine Ranger, Marie-Pier Villeneuve, Pascal Tremblay, Denis Moreau, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

VOTRE CONSEILLER, VOTRE REPRÉSENTANT

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie est composé de neuf élus : le maire et huit conseillers. Chaque conseiller représente un district électoral et siège au conseil municipal avec le maire. Afin de toujours mieux desservir les intérêts collectifs, les conseillers siègent également sur différents comités et commissions mis en place pour réaliser divers projets.

Pour en savoir plus sur la répartition des districts électoraux, les dossiers de chacun des conseillers, le calendrier des séances ordinaires du conseil ou les procès-verbaux, il suffit de consulter la section « [Conseil municipal](#) » du site Web de la Ville.



CAFÉS-CAUSERIES DU MAIRE

Avec les organismes

Le maire de Lavaltrie organise régulièrement des Cafés-Causeries avec les représentants et les membres de divers organismes du territoire. Ainsi, en compagnie de M. Denis Moreau, conseiller municipal responsable des relations à la communauté, et d'un membre de l'équipe du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, M. Christian Goulet a récemment été à la rencontre des membres du Cercle de Fermières, de la Société d'Histoire et du Patrimoine, de la Maison Rosalie-Cadron, du Café culturel de la Chasse-galerie, de la Maison des aînés Hop la vie, du Club FADOQ, de Travail de Rue Lavaltrie (TrueL) et de la Zic Senior. D'autres organismes s'ajouteront à cette liste dans les prochains mois. Ces Cafés-Causeries ont pour but de connaître les préoccupations,

les objectifs et les défis de nos organismes et se veulent un partage d'informations dans une ambiance conviviale.

Avec la population

Également, dans le but d'aller à la rencontre du plus grand nombre de citoyens possible, de répondre aux questions de chacun et de prendre le temps de bien expliquer les dossiers du conseil municipal, des Cafés-Causeries sont également organisés pour toute la population lavaltrioise, dans l'atmosphère chaleureuse du Café culturel de la Chasse-galerie. Les derniers événements ayant eu lieu le 3 juin 2023 et le 17 février 2024, ils ont permis aux nombreux participants d'échanger avec le maire, les conseillers municipaux et le directeur général de la Ville sur chacun des

sujets présentés. Demeurez à l'affût pour connaître les prochaines dates des Cafés-Causeries du maire.

Merci à tous les participants de ces Cafés-Causeries !



M. Denis Moreau, conseiller municipal, M^{me} Francine Rochon, présidente du Cercle de Fermières de Lavaltrie et M. Christian Goulet, maire

TAXES MUNICIPALES

Les comptes de taxes municipales sont acheminés par la poste au début du mois de février de chaque année.

Consultez votre compte en ligne

Si vous êtes inscrit à la plateforme Web Voilà, votre compte de taxes 2024 est disponible en ligne. N'oubliez pas que, puisque vous avez accès à votre compte en ligne, vous ne recevrez pas la version papier par la poste.

Vous n'êtes pas inscrit à Voilà ?

L'adhésion à cette plateforme est simple et gratuite. Une fois inscrit, vous pouvez consulter votre compte de taxes municipales en ligne ainsi que le rôle d'évaluation foncière de votre propriété. Pour vous inscrire : <https://lavaltrie.appvoila.com>

N.B. Pour avoir accès aux données 2024 avec Voilà, votre inscription en ligne doit avoir été faite avant le 20 janvier 2024.

Dates d'échéance 2024

Si votre compte de taxes municipales est de plus de 300 \$, sachez qu'il est dorénavant possible de le payer en cinq versements : 7 mars, 30 avril, 19 juin, 13 août et 29 octobre.

Information

Pour obtenir tous les détails en lien avec le compte de taxes municipales (modes de paiement, etc.), veuillez visiter la page « [Taxes municipales](#) » du site Web de la Ville ou communiquer avec nous en composant le 450 586-2921, option 1.



PRUDENCE FACE AU COLPORTAGE ILLÉGAL

Des cas de colportage illégaux et de fraudes ont récemment été signalés à la Sûreté du Québec.

Nous vous invitons à faire preuve de vigilance lorsque des gens se présentent à votre porte pour faire de la sollicitation. Voici quelques conseils à garder en tête si une telle situation se présente à vous :

- Demandez à voir le permis de la Ville.

À Lavaltrie, les colporteurs doivent détenir un permis pour pouvoir faire de la sollicitation à domicile. Considérant que la Ville délivre très peu de permis à cet effet, soyez d'autant plus vigilant lorsqu'un vendeur itinérant se présente à votre domicile.

- Méfiez-vous d'un colporteur qui demande à entrer dans votre domicile.

Si vous ne vous sentez pas en confiance, vous avez le droit de refuser que cette personne pénètre dans votre maison.

- Soyez prudent si le colporteur vous presse de conclure une entente ou engager une somme d'argent.

Si le vendeur insiste ou s'il refuse de vous donner de la documentation sur son service ou son produit, il s'agit peut-être d'un indice que vous faites bien de prendre le temps d'y réfléchir.

Si vous êtes sollicité par un colporteur illégal ou que ce dernier se fait insistant, nous vous invitons à communiquer rapidement avec la Sûreté du Québec.



UN ARÉNA À LAVALTRIE

La Ville poursuit son engagement

En décembre dernier, la Ville de Lavaltrie a procédé au dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation du Québec pour la construction d'un aréna communautaire. Cette demande vise à concrétiser un projet que la Ville convoite depuis de nombreuses années, soit l'aménagement d'un aréna sur son territoire. La contribution demandée par la Ville représente 45 % du montant du montage financier pour la réalisation du projet.

En effet, dans le cadre de la planification stratégique élaborée en 2018, le conseil municipal avait établi sa volonté de développer des infrastructures pour la pratique d'activités sportives et de loisirs, dont un aréna. Au-delà de l'infrastructure, cet aréna permettrait de créer des occasions d'apprentissage, de développement moteur, de mise en forme, de dépassement de soi et de socialisation. Bien que la première tentative de financement effectuée en 2020 n'ait pas abouti, la Ville de Lavaltrie a persévéré dans ses efforts, explorant divers modèles et sources de financement pour offrir des installations modernes et de qualité à ses citoyens.

Ce type de projet nécessite assurément une aide financière afin de limiter l'impact sur le compte de taxes des citoyens. Ainsi, cette subvention serait d'une aide précieuse à la construction d'un aréna à Lavaltrie. Sachant que ce projet est grandement désiré depuis de nombreuses années par la population lavaltrioise, ce programme représente une véritable source d'espoir pour notre Ville.

Le site convoité pour l'aménagement de cette infrastructure est celui du terrain municipal adjacent à l'école secondaire de la Rive. D'ailleurs, puisqu'un terrain de soccer est actuellement disposé à cet endroit, le conseil municipal a prévu sa relocalisation sur un terrain acquis récemment sur la montée Guy-Mousseau. En identifiant le terrain voisin de l'école secondaire comme site désigné pour la construction d'un aréna, la Ville de Lavaltrie souhaite ainsi favoriser le développement de partenariats avec les organismes sportifs et les établissements scolaires du secteur. Cette initiative vise à stimuler l'organisation d'activités et d'événements pour encourager la persévérance scolaire, notamment en proposant une offre en concentration sportive ou en sport-études.

L'objectif de la Ville de Lavaltrie est la construction d'un aréna communautaire. Cette infrastructure comprendrait : une glace aux dimensions règlementaires, des gradins d'une capacité d'accueil de 300 places, six vestiaires et des bureaux administratifs.

Un précieux partenaire

La Ville de Lavaltrie est heureuse d'annoncer que le projet est élaboré en partenariat avec l'entreprise **Devolutions inc.** qui a signifié son intérêt d'investir une somme annuelle de 500 000 \$, sur une période de 10 ans, pour l'implantation d'un aréna communautaire.

« C'est avec beaucoup de gratitude que le conseil municipal accepte cette généreuse collaboration offerte par Devolutions inc. C'est toujours agréable de voir que des entreprises de chez nous partagent la vision de la Ville et témoignent d'un engagement en faveur de la promotion des saines habitudes de vie et du bien-être de la population. », mentionne le maire Christian Goulet.

Dans l'espoir d'une réponse favorable du ministère de l'Éducation, une page Web dédiée au projet de l'aréna communautaire a été mise en ligne afin de vous permettre de demeurer à l'affût des développements à ce sujet. Pour tout savoir, consultez la page « [Projet d'aréna](#) » du site Web de la Ville.

RÉFECTION DE L'ÉGLISE

Des travaux de restauration de la magnifique église de Lavaltrie, occupée par le Café culturel de la Chasse-galerie, sont en cours afin de rafraîchir, restaurer et préserver la façade de ce bâtiment patrimonial.

La mise en valeur du patrimoine bâti

Ce projet bénéficie d'une aide financière du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Ce programme a pour objectif la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel bâti, nous offrant ainsi l'opportunité de préserver notre église. Par la restauration de son revêtement d'origine, les travaux de réfection permettront de redonner tout son éclat à ce précieux monument architectural.

Le Café culturel de la Chasse-galerie : ouvert pendant les travaux

Les travaux se limitent à l'extérieur du bâtiment, ce qui permet au Café culturel de la Chasse-galerie de poursuivre sa programmation afin de vous divertir. Visitez le www.chasse-galerie.ca pour consulter la variété de spectacles offerts tout près de chez vous : musique, humour et bien plus encore ! Bienvenue à tous !



PARC DE LA MONTÉE GUY-MOUSSEAU

L'été dernier, la Ville de Lavaltrie a acquis un grand terrain sur la montée Guy Mousseau, dans le but d'y aménager un parc comprenant entre autres des modules de jeux, des infrastructures sportives et des jeux d'eau.

Dans ce quartier dynamique, de nombreuses nouvelles résidences ont récemment vu le jour, attirant de jeunes familles en quête d'un lieu accueillant. Avec cette croissance constante, un nouveau parc fera sans doute le plus grand bonheur des familles lavaltroises.

Une analyse sera effectuée en 2024 afin de déterminer les besoins et les plans du futur parc. Nous vous tiendrons informés des développements de ce projet par l'entremise de nos divers moyens de communication.

Demeurez à l'affût !



PONT DE LA MONTÉE GUY-MOUSSEAU

Alors que le pont de la montée Guy-Mousseau est fermé depuis septembre 2021, la Ville de Lavaltrie est consciente que ce pont relie des artères importantes et que sa réparation permettrait une circulation plus fluide sur son territoire. La Ville a donc effectué de nombreuses pressions auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin que ce dernier procède aux réparations nécessaires à la réouverture du pont rapidement.

Malgré les nombreuses relances faites par la Ville de Lavaltrie depuis deux ans, aucun échéancier n'a été déposé par le MTQ pour la réfection de ce pont.

Puisque le pont de la montée Guy-Mousseau est sous la juridiction du MTQ, la Ville ne peut malheureusement pas procéder elle-même aux réparations nécessaires.



Ainsi, pour toute plainte et requête au sujet du pont de la montée Guy-Mousseau, les citoyens sont invités à utiliser le système de demandes en ligne disponible sur le [site Web du MTQ](#).

Votre infolettre

> Êtes-vous inscrit ?

Abonnez-vous à votre infolettre municipale pour rester connecté!
Vous recevrez ainsi, chaque mois, diverses informations, dont :

- > Les rappels saisonniers
- > Les détails sur les événements et les activités à venir
- > Les périodes d'inscriptions
- > Les informations relatives au camp de jour
- > Les opportunités d'emploi
- > Les informations sur les dossiers en cours
- > Les initiatives environnementales
- > Et bien plus encore!



Ne manquez rien de ce qui se passe
dans votre communauté!

Abonnez-vous dès maintenant!



Municipalité engagée contre la violence conjugale



C'est avec la volonté de s'impliquer concrètement dans la sécurité de toute personne vivant de la violence conjugale que la Ville de Lavaltrie se joint au mouvement Municipalité engagée contre la violence conjugale. De ce fait, elle attribue à l'hôtel de ville le statut d'endroit sécuritaire où toute personne victime de violence conjugale peut se rendre en cas de besoin, et ce, en ayant la certitude d'être accueillie avec bienveillance et sans jugement.

Toute personne qui doit se protéger, protéger sa vie ou celle de ses enfants, peut se réfugier à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture pour avoir accès à un endroit sécuritaire, être immédiatement dirigée vers un organisme d'aide ou recevoir la protection des corps policiers, lorsque nécessaire.

Par le déploiement de cette initiative, la Ville de Lavaltrie souhaite faciliter l'accès aux services d'aide pour les victimes de violence conjugale.

ville.lavaltrie.qc.ca/emplois

EMPLOI CRÉATEUR DE SOUVENIRS



**La Ville de Lavaltrie est à la recherche
d'employés pour la saison estivale 2024.**

Envie d'un emploi d'été trippant ? À toi de jouer !



VIENS NOUS VOIR !
Entrevues et embauches sur place !

23 février, de 16 h à 22 h (École de la Rive,
dans le cadre du Festiv'ados)

28 février, dès midi (École de la Rive)

2 mars, 11 h à 13 h (MDJ)

19 mars, 17 h à 19 h (École de la Rive)

**PLUSIEURS POSTES
DISPONIBLES**

TRAVAUX PUBLICS ET PARCS: Manœuvre parcs, bâtiments et événements
Surveillant parc et quai | **URBANISME / ENVIRONNEMENT:** Inspecteur

CAMP DE JOUR: animateur • Responsable de site • Responsable d'intervention
Accompagnement | **PISCINE:** Sauveteur

ÉTAT DES PATINOIRES ET DE L'AIRE DE GLISSE

L'accessibilité aux patinoires et à l'aire de glisse varie en fonction des conditions climatiques hivernales. Les fermetures temporaires sont émises de façon préventive afin d'assurer la sécurité de tous et pour maintenir la qualité des glaces et de la surface de glisse pour le reste de la saison.

Pour consulter l'état des patinoires et de l'aire de glisse tout au long de la saison, il suffit de visiter la page « [État des sites](#) » du site Web de la Ville.



PRÊT D'ÉQUIPEMENT SPORTIF GRATUIT !

La Ville de Lavaltrie propose une variété d'équipement, notamment des supports d'apprentissage pour le patin, des raquettes pour enfants et adultes, des bâtons de marche et des luges.

EMPRUNTER UN ÉQUIPEMENT

16 ANS ET PLUS OU ACCOMPAGNÉ D'UN PARENT

À la journée ou de longue durée (dépôt de 20 \$)

Récupérez votre matériel au Chalet de la Seigneurie du parc Gérard-Lavallée. Consultez l'horaire du bâtiment via le [site Web](#) de la Ville.



UNE SEMAINE DE RELÂCHE FANTASTIQUE

Lundi 4 mars au vendredi 8 mars



Pour la relâche scolaire, profitez d'une variété d'activités récréatives, sportives, culturelles et de plein air, offertes gratuitement pour toute la famille!

Consultez la programmation dès maintenant.

FÊTE DES SUCRES



Samedi 6 avril, 9 h à 13 h

École de la Rive

Repas cabane à sucre, tire d'érable et jeux gonflables!

20 23

UN PETIT RÉCAPITULATIF DE LA DERNIÈRE ANNÉE

La Bibliothèque
offre à ses abonnés plus de
46 000 documents imprimés !

Les livres suivants se trouvaient
parmi les livres pour adultes les
plus prisés :

Famille royale,
par Stéphane Rousseau

-

Angélique, par Guillaume Musso

Parmi les livres pour enfants, les
titres les plus demandés ont été :

Game Over, tome 16:
Aïe aïe eye, par Midam

-

L'Agent Jean, tome 6:
Un mouton dans la tête,
par Alex A.

Chaque année, la Bibliothèque
enrichit ses rayons de quelque
3 000 nouveaux livres! Avec un
total de 71 000 prêts annuels, soit
près de 6 000 prêts par mois, la
Bibliothèque occupe visiblement
une place significative dans les
habitudes de vie de la population
lavaltrioise. Notre Bibliothèque est
un véritable pilier culturel, éducatif
et communautaire. Nous avons
de quoi en être fiers !



LA BIBLIOTHÈQUE SYLVIE-THOUIN

C'est avec grand bonheur qu'en septembre dernier, la Ville de Lavaltrie a attribué à la Bibliothèque municipale le nom de Bibliothèque Sylvie-Thouin. M^{me} Sylvie Thouin a inscrit une page importante dans l'histoire de la Ville en devenant la première femme à occuper le poste de mairesse de Lavaltrie, un mandat qu'elle a assumé de 1995 à 2003. Pendant ce dernier, elle a joué un rôle essentiel dans la construction de notre Bibliothèque municipale, inaugurée en mars 1997. La Ville de Lavaltrie est fière de nommer sa Bibliothèque en la mémoire de cette femme inspirante et engagée auprès de la communauté, qui a laissé une marque significative dans l'histoire et la culture de notre Ville.

LA BIBLIOTHÈQUE FAIT PLACE AUX ADOS !

En 2023, la Bibliothèque a ouvert grand ses portes aux adolescents, leur accordant une place encore plus importante et chaleureuse !

À l'école secondaire de la Rive, les jeunes lecteurs ont notamment été accueillis avec enthousiasme sous la Biblio-Tente. Plusieurs ont également participé aux activités réservées aux ados comme les bricolages ados et le club de la Société de minuit pendant lequel ils ont pris plaisir à découvrir des histoires terrifiantes.

Plus que jamais, la Bibliothèque est un espace dynamique et accueillant où les adolescents peuvent s'épanouir, apprendre, et s'amuser à chaque visite. Consultez la section « Ados » dans la [Programmation Loisirs & Culture de l'hiver 2024](#) pour en connaître davantage sur les activités à venir ou visitez la section « [Activités et événements](#) » du site Web de la Ville.

Pour ne rien manquer en 2024, suivez la page Facebook de la Bibliothèque Sylvie-Thouin! Vous aurez ainsi accès à du contenu exclusif, aux nouveautés, aux suggestions ainsi qu'aux coups de cœur de l'équipe.



M. Christian Goulet, maire de Lavaltrie, entouré de membres du conseil d'administration du RGAL, dont M^{mes} Sarah Goyette et Éloïse Morin ainsi que MM. Alex Tremblay et Jean-François Beauchamp.

C'est en novembre dernier, dans le cadre d'un dîner du maire avec les membres du Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie (RGAL), que le maire M. Christian Goulet a lancé officiellement la campagne promotionnelle d'achat local de Lavaltrie: **Mon cœur est ici, mes achats aussi**.

Ayant à cœur de soutenir ses entreprises locales, la Ville de Lavaltrie désire que cette initiative permette de sensibiliser les citoyens aux nombreux bienfaits d'acheter localement. Cette campagne promotionnelle est une invitation à aller à la rencontre des entrepreneurs et des commerçants passionnés de Lavaltrie qui investissent leur énergie et leur amour dans les produits qu'ils nous offrent.

Les gens sont invités à s'approprier cette campagne puisque c'est avec la participation de tous que l'initiative **Mon cœur est ici, mes achats aussi** prendra tout son sens. Il suffit d'encourager les entreprises de Lavaltrie et de partager les publications de la Ville de Lavaltrie à ce sujet sur vos réseaux sociaux pour que cette vague de solidarité se rende jusqu'à nos commerçants.

Joignez-vous à nous pour soutenir nos entreprises locales et faire de cette initiative un succès collectif!



LE MAIRE VOUS REND VISITE!

Au cours des derniers mois, plusieurs entreprises de Lavaltrie ont reçu la visite du maire, M. Christian Goulet, du conseiller municipal responsable du développement économique, M. Jocelyn Guévremont et de la responsable du développement économique de la Ville de Lavaltrie, M^{me} Mélanie Messier.

Ces rencontres, organisées en collaboration avec M^{me} Sarah Goyette, directrice générale du Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie (RGAL), et M^{me} Éloïse Morin, agente de services aux membres du RGAL, se veulent une occasion sympathique d'échanger en toute simplicité sur les produits et les services offerts par les entreprises sur le territoire de Lavaltrie et de discuter des défis à relever dans les mois à venir.

Ce fût un réel plaisir d'aller à la rencontre des propriétaires et des employés de Bois Franc Sec, Marois Climatisation, Construction Pinard & Rousseau, Garage Casaubon, Karaté Sunfuki, Centre Inspire, Talents du monde, Kin-Option et Technolibre.

Ces visites ont été particulièrement intéressantes et enrichissantes. Merci aux entrepreneurs et leurs équipes pour leur accueil chaleureux et bonne continuité!

Voyez toutes les photos sur la page Facebook de la Ville de Lavaltrie!



LAVALTRIE LANCE UN APPEL DE PROJETS POUR LA MAISON DES CONTES ET LÉGENDES !

C'est bien connu, la Maison des contes et légendes est un joyau artistique, culturel et patrimonial exceptionnel! Dans les prochaines années, la Ville de Lavaltrie souhaite la voir s'animer et rayonner d'une toute nouvelle façon. C'est pourquoi la Ville lance un appel de projets afin de poursuivre sa mise en valeur par l'entremise d'une toute nouvelle vocation.

Les projets de restauration attractive de type microbrasserie, bistro ou distillerie seront priorités. Il est important de savoir que le projet doit prendre en compte une audience qui ne se limite pas aux personnes de 18 ans et plus.

Pour la mise en place d'un nouveau projet au sein de ce bâtiment patrimonial, les propositions d'aménagement intérieur sont encouragées. Celles-ci devront être approuvées par la Ville et tenir compte du fait que les divisions ne peuvent être modifiées afin de conserver et mettre en valeur l'esthétisme et l'architecture du bâtiment. Pour en savoir plus sur cet appel de projets, consultez la section «[Entrepreneurs et investisseurs](#)» du site Web de la Ville ou communiquez avec M^{me} Mélanie Messier, responsable du développement économique: mmessier@ville.lavaltrie.qc.ca | 450 586-2921, poste 2218.

Par cet appel de projets, Lavaltrie souhaite recevoir des propositions, telles que :

- Une microbrasserie;
- Une distillerie;
- Un bistro;
- Une confiserie;
- Un café/torréfacteur;
- Un atelier d'art;
- Un pub ludique (jeux de société);
- Tout autre projet en lien avec un champ d'activités connexe.



UNE RESSOURCE DÉDIÉE AUX ENTREPRISES DE LAVALTRIE

Pour nous faire part de vos idées, de vos défis ou de vos projets en lien avec votre entreprise actuelle ou en devenir, n'hésitez pas à communiquer avec la responsable du développement économique de la Ville de Lavaltrie.

Services offerts: Accompagnement | Réseautage | Références
Maillage | Écoute et soutien

Mélanie Messier

Responsable du développement économique

450 586-2921, poste 2218 | mmessier@ville.lavaltrie.qc.ca | 

PLAINTES ET REQUÊTES

Afin de centraliser la réception des plaintes et requêtes et d'assurer un suivi personnalisé pour chaque citoyen, toutes plaintes et requêtes doivent être faites par l'entremise du lien disponible dans la section « [Services en ligne](#) » du site Web de la Ville. Nous vous invitons à prioriser ce service en ligne. Si vous êtes dans l'impossibilité d'accéder au formulaire Web, nous vous invitons à composer le 450 586-2921, option 1.

DOMMAGES CAUSÉS LORS DU DÉNEIGEMENT

Si vous constatez que des dommages ont été causés à votre propriété lors du déneigement des rues, et ce, même s'ils ne sont pas entièrement visibles, il est important de nous en aviser le plus rapidement possible. Pour ce faire, veuillez remplir une plainte détaillée en ligne, en vous rendant sur le [Portail citoyen](#) accessible sur le site Web de la Ville. Au besoin, communiquez avec nous en composant le 450 586-2921, option 3, poste 0.

Puisque certains dommages sont visibles seulement au printemps, veuillez noter que la date limite pour formuler une plainte est le 30 avril.

STATIONNEMENT EN HIVER

Jusqu'au 15 avril, entre minuit et 8 h, le stationnement est interdit dans les rues, sauf lors des levées d'interdiction. Comment être informés des levées d'interdiction de stationnement ?

- En jetant un coup d'œil au panneau électronique situé au coin des rues du Tricentenaire et Saint-Antoine;
- En vous abonnant au système d'alertes de masse CITAM;
- En consultant la section « [Stationnement en hiver](#) » du site Web de la Ville.

Cet hiver, avant de se stationner, il suffit de s'informer !

DÉNEIGEMENT DE VOTRE ENTRÉE ET POSITIONNEMENT DE VOTRE BAC

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de mettre la neige de votre entrée dans la rue ou encore de restreindre l'accès aux bornes d'incendie en l'obstruant avec de la neige.

En hiver, veuillez placer votre bac roulant (ordures, recyclage et compost) ou les sacs de papier à l'intérieur de votre entrée pour faciliter les opérations de déneigement. Les roues de votre bac doivent être placées vers le domicile, et non vers la rue. De plus, les bacs doivent être déneigés. Les bacs pris dans la glace ou enneigés ne seront pas vidés.

TROUSSE 72 H : ÊTES-VOUS PRÊTS À FAIRE FACE À UNE SITUATION D'URGENCE ?

Alors que notre équipe municipale et les services de sécurité publique sont prêts à réagir rapidement en situation d'urgence, les citoyens ont aussi une grande responsabilité, soit celle de subvenir aux besoins de leur famille en cas d'urgence.

Il est donc fortement conseillé de préparer une trousse (un sac à dos ou un bac, par exemple) qui vous permettra d'assurer les besoins de toute la maisonnée pendant un délai de 72 heures, soit 3 jours.

Voici les 7 articles essentiels à avoir dans cette trousse :

1. De l'eau potable (6 litres par personne);
2. De la nourriture non périssable;
3. Un ouvre-boîte manuel;
4. Une radio à piles et des piles de rechange;
5. Une lampe frontale ou une lampe de poche ainsi que des piles de rechange;
6. Des chandelles ainsi qu'un briquet ou des allumettes;
7. Une trousse de premiers soins.

Pour en savoir plus, consultez la page « [Trousse 72 h](#) » du site Web de la Ville.

EN ACTION POUR UNE MOBILITÉ DURABLE!

Dans la lutte contre les changements climatiques, la Ville de Lavaltrie souhaite faciliter l'utilisation de véhicules électriques afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de vie de ses citoyens.

L'implantation de bornes de recharge électrique publiques sur le territoire lavaltriois et la mise en place d'un programme d'aide financière pour l'achat d'une borne électrique privée sont d'ailleurs quelques-uns des projets qui s'inscrivent dans le plan d'action en environnement, qui découle de la planification stratégique de la Ville.

Ainsi, à l'automne dernier, la Ville de Lavaltrie a rendu disponibles deux nouvelles bornes de recharge double, soit quatre bornes de recharge publiques, pour les citoyens et les visiteurs.

Ces bornes de recharge de 240 volts (niveau 2) sont situées dans le stationnement de l'église, à l'intersection des rues Notre-Dame et Saint-Antoine. Subventionnées par le programme 4 500 bornes d'Hydro-Québec, ces nouvelles bornes peuvent être géolocalisées sur le site Internet et l'application mobile de Circuit électrique.

Notons que celles-ci s'ajoutent aux deux bornes de recharge publiques déjà en place dans le stationnement de l'hôtel de ville, situées face à l'aire de glisse du parc Gérard-Lavallée (1370, rue Notre-Dame).

POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT, CHAQUE GESTE COMPTE!

Connaissez-vous la règle des 3 RV?

La règle des 3 RV permet de réduire votre quantité d'ordures et ultimement de détourner le plus de matières possible des sites d'enfouissement. Voici les principes de cette règle:

Une consommation responsable

Avant de jeter quoi que ce soit à la poubelle, essayez d'abord la règle des 3 RV! Un meilleur tri à la source permet de générer moins de déchets.

Pour remplacer votre bac bleu ou brun, ou pour vous en procurer un nouveau, il suffit de contacter la Ville de Lavaltrie en composant le 450 586-2921, option 1.

Bac bleu (360 litres) ou bac brun (240 litres): citoyens 50\$ | entreprise 100\$ (Ces tarifs incluent la livraison.)

Bac de compost de cuisine: 5\$

Réduire à la source

Optez pour le vrac ou des articles usagés plutôt que d'acheter des items neufs. Dites non au suremballage et aux articles jetables ou à usage unique.

Recycler

Recycler permet d'économiser des ressources naturelles. Lorsque vous déposez un article dans le bac bleu, vous lui donnez une deuxième vie!

Réutiliser

Prolongez la durée de vie de vos biens en les réparant, en les modifiant ou en les donnant à quelqu'un à qui ils pourraient être utiles.

Valoriser

Valoriser, c'est tirer bénéfice de ce qui paraissait inutile. Composter vos matières organiques et vos résidus verts en les déposant dans le bac brun est un excellent exemple de valorisation.



Bac conforme
(noir, gris ou vert)



COLLECTE DES ORDURES

EN 2024, LA VILLE ADOPTE LE MODE « RÉDUCTION DES DÉCHETS »!

Saviez-vous qu'à Lavaltrie, la quantité de déchets collectée annuellement dépasse largement l'objectif gouvernemental établi ?

Malheureusement, la quantité de déchets par habitant lavaltrien excède de 33% l'objectif à atteindre. À l'ère des préoccupations environnementales, des modifications ont été apportées à la collecte des ordures, entre autres pour les raisons suivantes :

- Pour inciter les citoyens à utiliser davantage leurs bacs de compost et de recyclage plutôt que le bac à ordures ;
- Pour réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement.

Ainsi, Lavaltrie se joint maintenant aux nombreuses municipalités qui ont ajusté leur mode de collecte pour atteindre leurs objectifs environnementaux. Les changements sont effectifs depuis janvier 2024. Une période de transition est prévue jusqu'au 31 mars 2024, permettant ainsi à la population de s'adapter à ces divers changements.

Les changements, en bref :

- Au maximum, un bac de déchets par unité d'habitation et deux bacs de déchets par commerce, institution ou industrie seront collectés (sauf exception*);
- Les sacs de plastique excédentaires et le contenu des poubelles rondes ne seront plus collectés, car la collecte se fera dorénavant de manière mécanique ;
- Aucun objet/meuble en dehors du bac ne sera ramassé, sauf lors des cinq collectes d'encombrants prévues à des dates fixes ;
- Seuls les bacs noirs, gris ou verts, d'un format de 240 ou 360 litres, détenant un couvercle à charnières (pentures) et une prise européenne seront collectés.

Pour plus d'information ou pour remplir le formulaire de demande de collecte d'un bac supplémentaire*, veuillez visiter la section « Environnement » du site Web de la Ville. Vous y trouverez également tous les détails en lien avec les changements apportés à la collecte des ordures.

*Seules les catégories suivantes sont admissibles à la collecte d'un bac à ordures supplémentaire: les centres de la petite enfance (CPE), les services de garde en milieu familial reconnus, les familles de six personnes et plus, les résidences pour personnes âgées et les ressources intermédiaires.

Rappel

Pour la collecte du compost, aucune limite du nombre de bacs bruns collectés.

Pour la collecte du recyclage, au maximum quatre (4) bacs bleus collectés par unité d'occupation et huit (8) bacs bleus pour les commerces et institutions.



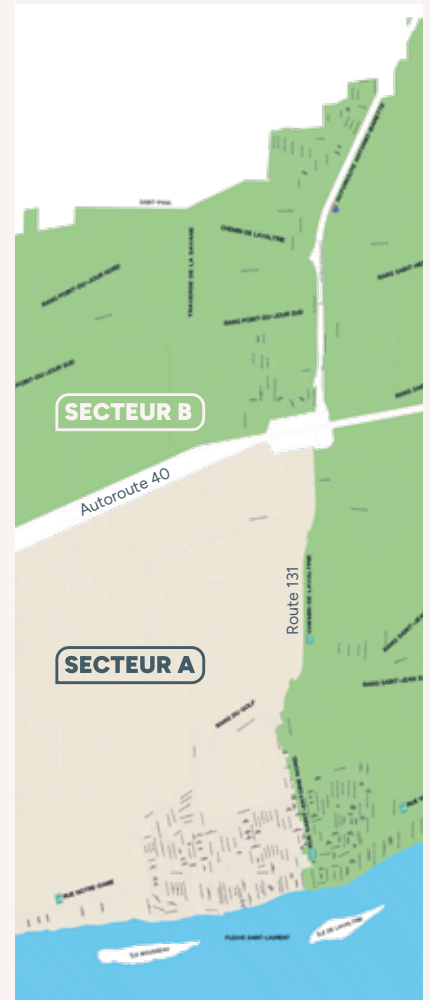
LES ENCOMBRANTS

Qu'est-ce qu'une collecte d'encombrants ?

Il s'agit d'une collecte lors de laquelle sont ramassés les gros rebuts, tels que les appareils ménagers et le mobilier.

La collecte des encombrants se fait cinq (5) fois par année pour chacun des secteurs :

SECTEUR A	18 mars	SECTEUR B	25 mars
	13 mai		20 mai
	10 juin		17 juin
	8 juillet		15 juillet
	14 octobre		21 octobre



✓ **Matières acceptées lors de la collecte des encombrants**

- Les appareils électroménagers: cuisinières, laveuses, sècheuses, lave-vaisselles, etc.;
- Les toiles de piscine et tapis roulés et attachés;
- Le mobilier: tables, chaises, bibliothèques, lits, divans, matelas, bureaux, etc.;
- Les réservoirs à eau chaude, toilettes, baignoires, éviers, etc.;
- Les barbecues, petits appareils électroménagers ou électriques: micro-ondes, aspirateurs, etc.;
- Les branches d'arbre d'un diamètre de moins de 5 cm (2 pouces) et d'un maximum de 150 cm (59 pouces) de longueur. Les branches doivent obligatoirement être ficelées en ballot;
- Les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) ensachés, pesant moins de 25 kg (55 lbs).

✗ **Matières refusées lors de la collecte des encombrants**

- Les matières compostables, recyclables et les ordures ménagères;
- Les appareils réfrigérants: refroidisseurs d'eau, réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, etc.;
- Les résidus domestiques dangereux (RDD): peinture, solvants, pesticides, lampes fluorescentes, batteries, etc.;
- Les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) qui ne peuvent être ensachés et dont le poids dépasse 25 kg (55 lbs): bois, métaux, gypses, fenêtres, etc.;
- Les appareils électroniques: téléviseurs, ordinateurs, cellulaires, etc.;
- Les souches et les troncs d'arbres;
- Les pneus.

Les matières refusées lors de la collecte des encombrants peuvent être apportées à l'écocentre situé au 1001, chemin Saint-Joseph, à Saint-Thomas.

CALENDRIER des collectes 2024

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7		9	10			13
14		16	17	18	19	20
21		23	24			27
28		30	31			

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4		6	7			10
11		13	14	15	16	17
18		20	21			24
25		27	28	29		

MARS

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3		5	6			9
10		12	13	14	15	16
17		19	20			23
24		26	27	28	29	

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
		2	3			6
7		9	10	11	12	13
14		16	17			20
21		23	24	25	26	27
28		30				

MAI

D	L	M	M	J	V	S
			1			4
5		7	8	9		11
12		14	15			18
19		21	22	23		25
26		28	29			

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
2		4	5	6		1/8
9		11	12			15
16		18	19	20		22
23		25	26			29
30						

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
		2	3	4		6
7		9	10			13
14		16	17	18		20
21		23	24			27
28		30	31			

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
				1		3
4		6	7			10
11		13	14	15		17
18		20	21			24
25		27	28	29		31

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1		3	4			7
8		10	11	12		14
15		17	18			21
22		24	25	26		28
29						

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2			5
6		8	9	10		12
13		15	16			19
20		22	23	24		26
27		29	30			

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						2
3		5	6	7		9
10		12	13			16
17		19	20	21		23
24		26	27			30

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1		3	4	5	6	7
8		10	11			14
15		17	18	19	20	21
22		24	25			28
29		31				

Ordures ménagères Secteur A Secteur B Matières compostables Matières recyclables Encombrants pour ce secteur

N.B. La collecte des retailles et petites branches de cèdre est disponible du mois de mai jusqu'à la fin octobre. Une fois la coupe de vos cèdres effectué, il suffit de composer le 450 434-7512, afin qu'Arbressence vienne les récupérer sans frais et directement à votre domicile.